

Petite chronique et bibliographie

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **5 (1897)**

Heft 9

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Revenus de la Dame Gouvernante.

	L.	Bz	Cr.
Les vins des grands dixmes	575	—	—
Les dixmes de chanvre	1010	—	—
Les dîmes d'orges, 13 sacs, 5 bichets, à L. 8,2 b.	274	6	—
Les vins rouges, une année aidant à l'autre, 2650 pots à 7 crutz	1159	4	6
TOTAL	3018	10	6
Revenus du Gouverneur	24770	3	—
Dits de la Gouvernante	3018	10	6
ENSEMBLE	27789	1	6

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

Sous le nom de **Société auxiliaire du Musée de Genève**, une nouvelle association a été fondée chez nos voisins. Voici quel en est le but d'après le prospectus que nous avons reçu :

1. Provoquer la réunion dans un musée, des collections artistiques, historiques et archéologiques maintenant dispersées. On peut indiquer comme devant constituer le fonds du futur musée, le musée archéologique, la salle des armures, le musée Fol, le cabinet de numismatique, le musée épigraphique et celui des Arts décoratifs.

2. Le musée une fois construit, la Société aura à se préoccuper de contribuer à l'extension des collections, spécialement en ce qui concerne l'archéologie, l'art ancien et l'art décoratif. Elle devra signaler les lacunes et cherchera à les combler par des achats et des dons ou par des prêts de collections particulières.

Cette nouvelle société a à sa tête MM. Camille Favre, Théophile Dufour, J. Mayor, etc.

— Notre excellent collaborateur, M. *Emile Couvreu*, qui fait depuis un certain temps des recherches historiques dans les Archives nationales de France, a trouvé dans ce dépôt important quelques renseignements nouveaux sur **la conduite du Directoire à l'égard des cantons aristocratiques de l'ancienne Suisse**, en 1797 et 1798. Il en a fait part aux lecteurs de la *Gazette de Lausanne* dans deux articles aussi substantiels qu'intéressants, dont nous aurons l'occasion de reparler lorsque le moment en sera venu. Il nous suffira de dire aujourd'hui que M. Couvreu a réussi à mettre tout à fait en lumière le rôle joué dans les intrigues politiques.

qui amenèrent l'émancipation du Pays de Vaud, par Frédéric-César de la Harpe d'un côté et par son ami Merlin de Douai, membre du Directoire français. Ce rôle fut essentiel et il n'est pas étonnant que plus tard, lorsque La Harpe fut devenu membre du gouvernement de la République helvétique, il ait toujours attaché une grande importance, au dire de Pierre Ochs, à ses relations amicales avec cet homme politique français. Cela peut nous expliquer aussi, dans une certaine mesure, pourquoi la chute de La Harpe suivit de si près celle de Merlin de Douai. C'est, en effet, le 18 juin 1799, par le coup d'Etat de prairial, que le second fut précipité du pouvoir. Sept mois plus tard, le 7 janvier 1800, La Harpe subissait le même sort en Suisse.

Au nombre des pièces intéressantes retrouvées dans les Archives de France par M. Emile Couvreur figurent les Instructions envoyées le 28 nivôse, an VI (17 janvier 1798), par le Directoire français au général Philippe-Romain Ménard, qui commandait, près des frontières du Pays de Vaud, une division de l'armée d'Italie. Un alinéa surtout de ces Instructions nous explique assez complètement la conduite des généraux français à l'égard du gouvernement bernois. Le voici :

« Si les membres des gouvernements de Berne et de Fribourg veulent empêcher par force armée les réclamations des habitants du Pays de Vaud et leur recours à la République française comme garante des anciens traités, le général commandant des troupes françaises fera sommer les troupes de Berne et de Fribourg de se retirer sur-le-champ du Pays de Vaud et de laisser aux habitants de ce pays le libre exercice de leurs droits, réclamation et recours, sinon qu'il se verra obligé de repousser la force par la force, de faire cesser la résistance et d'en poursuivre les auteurs par tous les territoires par lesquels ils auront passé. »

— Une **Exposition d'objets anciens**, qui promet d'être très intéressante, aura lieu à Vevey, du 1^{er} au 30 septembre, dans le nouveau bâtiment du Musée Jenisch. Les organisateurs se sont adressés non seulement aux familles du pays, mais encore aux étrangers très nombreux dans la contrée qui pouvaient posséder quelques objets d'art dignes de figurer dans une exposition de cet ordre. Le public a montré un empressement inespéré à se dessaisir momentanément de trésors qui ne sont jamais sortis du domaine privé; parmi ces objets figurent des meubles, des faïences, une série de bijoux et de miniatures du plus haut intérêt, des pièces historiques telles que drapeaux, orfèvrerie de corporation, etc.

